

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 112

présenté par

Mme Duby-Muller et M. Patrier-Leitus

-----

**ARTICLE PREMIER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la fin de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« président-directeur général ou le président du directoire »

les mots :

« au moins un tiers de représentants de l'État ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.